Zeitschrift: Générations : aînés

Herausgeber: Société coopérative générations

Band: 37 (2007)

Heft: 1

Rubrik: Info Seniors

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

INFO SENIORS

Nouveau!

Financement des fauteuils roulants dès 2007

L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a décidé d'introduire un nouveau mode de financement des fauteuils roulants en faveur des personnes à l'AVS. Le système de «location» en vigueur jusqu'à présent sera remplacé par un système de «forfait» dès cette année.

/ OFAS a jugé les coûts de location des fauteuils roulants AVS trop élevés et souhaite abaisser son subventionnement. Aussi le montant de la location mensuelle de Fr. 55.- sera-t-il remplacé par l'attribution d'un forfait de Fr. 900. - par personne, correspondant à 75% du prix

INFO SENIORS 0848 813 813

du lundi au vendredi Vaud: de 8 h 15 à 12 h et de 14 h à 17 h Genève: de 8 h 30 à 12 h

Fribourg, Jura, Neuchâtel, Valais, voir adresses page 37.

Egalement Générations Rue des Fontenailles 16 1007 Lausanne

moven d'un fauteuil roulant neuf de modèle simple, soit Fr. 1200.-. Ce montant sera alloué tous les 5 ans. Des suppléments de forfait peuvent être pris en compte selon les besoins avérés des personnes. Celles-ci pourront désormais solliciter n'importe quel fournisseur ou revendeur de leur choix. A noter qu'une période transitoire d'une année est prévue pour l'adaptation au nouveau système. Dès janvier 2008, seul le forfait sera octroyé. L'OFAS a d'ores et déjà dénoncé les conventions avec les centres de moyens auxiliaires agréés.

LES ATOUTS DE PRO SENECTUTE

Ces changements auront des répercussions sur les organisations cantonales de Pro Senec-

tute qui ont pratiqué jusqu'à présent la location et le prêt des fauteuils roulants AVS. Ainsi, le statut de centre de location agréé par l'OFAS sera supprimé. Ce service sera désormais ouvert à la concurrence et au marché. Cette activité deviendra donc commerciale. Il sera nécessaire de s'adapter très rapidement à cette nouvelle situation. Le défi à relever est de taille. Mais les organisations de Pro Senectute peuvent faire valoir de bons atouts.

En effet, les centres de moyens auxiliaires de Pro Senectute ont déjà une clientèle. Il s'agira de la fidéliser avec l'ouverture au marché. D'autre part, ces centres peuvent compter sur une excellente connaissance du produit et l'expérience d'une longue

pratique dans la branche. Enfin, ces centres offrent des prestations de services très appréciées et reconnues: conseil, suivi technique, souplesse, rapidité, fiabilité.

C'est pourquoi, Pro Senectute Genève projette d'ouvrir en 2007 une arcade dans de nouveaux locaux adaptés à ces nouvelles exigences commerciales. Elle souhaite y développer une offre de différents modèles de fauteuils ainsi que d'autres moyens auxiliaires et poursuivra également son activité de réparation et de maintenance. N'hésitez donc pas à nous contacter avant d'envisager l'achat d'un fauteuil roulant. Nous serons très heureux de vous faire partager nos compétences dans ce domaine.

Sovez bien chaussés! Modèles adaptés aux semelles orthopédiques du 15.1 au 25.2.07 Lausanne www.huguenin-orthopedie.ch

Pour obtenir le forfait «fauteuil roulant», il faudra bien sûr être bénéficiaire de l'AVS et présenter un certificat médical de son médecin qui indique le besoin pour ce moyen auxiliaire. Sur cette base, la demande doit être adressée à l'office AI compétent du canton de résidence. Ce dernier versera après examen de la demande le forfait directement à l'assuré qui a fait la

QUELLES DÉMARCHES?

demande. Le forfait pourra être utilisé soit pour l'achat d'un fauteuil neuf, soit pour la location. Les bénéficiaires des prestations complémentaires pourront obtenir une participation de 25% du montant de base AVS soit Fr. 300.-. Les personnes en EMS au moment de la demande ne pourront pas bénéficier de ce forfait car, pour l'OFAS, c'est à l'EMS de fournir ce matériel.